

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
27 août 2013Français
Original: Anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité du commerce et de l'investissement**Troisième session**

Bangkok, 20-22 novembre 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Initiatives de coopération régionale dans le cadre
du sous-programme****Aperçu des activités du secrétariat pour la promotion de
la coopération régionale dans le domaine du commerce et
de l'investissement, y compris d'autres questions portées
à l'attention du Comité****Note du secrétariat***Résumé*

Le commerce et l'investissement sont des moteurs essentiels de la croissance économique régionale et peuvent faciliter le développement durable et inclusif. Les mécanismes de coopération régionale peuvent jouer un rôle important pour améliorer le climat du commerce et de l'investissement. Au cours des dix dernières années, le secrétariat a élaboré à l'échelon régional un certain nombre de mécanismes et de plateformes de coopération novateurs dans le domaine du commerce et de l'investissement. Ces réalisations sont présentées dans un livret à paraître, « A Decade of Building Regional Cooperation in Trade and Investment by UN ESCAP », dont on trouvera ici un résumé. Le présent document traite aussi de plusieurs questions en la matière à examiner par le Comité.

* E/ESCAP/CTI(3)/L.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Un aperçu des mécanismes de coopération régionale pour promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises et le transfert de technologie.....	2
A. Promouvoir les politiques et les analyses commerciales à partir de données probantes par la coopération régionale	3
B. Promouvoir la facilitation du commerce par la coopération régionale .	5
C. Promouvoir les entreprises pour le développement par la coopération régionale.....	6
D. Promouvoir le transfert de technologie et la mécanisation agricole par la coopération régionale.....	7
III. Questions à examiner par le Comité	9

I. Introduction

1. L'objectif du sous-programme Commerce et investissement de la CESAP est de promouvoir le commerce, l'investissement et le transfert de technologie pour le développement inclusif et durable de la région Asie-Pacifique. La CESAP contribue à cet objectif, notamment en fournissant une plate-forme complète pour la promotion de la coopération régionale et du développement de ses États membres.

2. Le présent document contient un examen des efforts déployés par le secrétariat pour favoriser la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement, ainsi que dans d'autres domaines apparentés. Les principales initiatives de coopération régionale du sous-programme entreprises au cours de la dernière décennie sont présentées au chapitre II. Celles-ci sont traitées d'une manière plus complète dans le livret intitulé « A Decade of Building Regional Cooperation in Trade and Investment by UN ESCAP ». Un résumé des questions majeures à soumettre au Comité pour examen figure au chapitre III.

II. Un aperçu des mécanismes de coopération régionale pour promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises et le transfert de technologie

3. La coopération régionale est un mandat essentiel de la CESAP; il s'agit aussi d'un moyen important d'atteindre l'objectif du sous-programme Commerce et investissement. De plus, cet aspect constitue une question particulière à traiter par le Comité du commerce et de l'investissement¹. Au cours des dix dernières années, le secrétariat, par le biais de la Division du commerce et de l'investissement et de deux institutions régionales – le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre pour la mécanisation agricole durable – a lancé et mis en œuvre une diversité de mécanismes et d'initiatives de coopération régionale pour promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises et le transfert de technologie, en particulier (mais non exclusivement) parmi les pays

¹ Voir résolution 64/1 de la Commission, annexe II, par. 2, et résolution 69/1, annexe II, par. 2.

membres de la CESAP. Ces mécanismes et initiatives sont brièvement présentés ci-après.

A. Promouvoir les politiques et les analyses commerciales à partir de données probantes par la coopération régionale

1. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce

4. La politique commerciale efficace peut contribuer à la croissance inclusive et se traduire par des résultats meilleurs et une amélioration du niveau de vie. Mais les bonnes décisions dépendent de la disponibilité de travaux de recherche et d'analyse de grande qualité. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce (ARTNeT), qui a été créé en 2004, est un réseau régional ouvert réunissant les principales institutions de recherche sur le commerce de l'ensemble de la région de la CESAP. ARTNeT a pour objectif premier d'accroître le volume et la qualité des recherches pertinentes en matière de commerce dans la région. Les activités du Réseau se concentrent sur trois piliers, à savoir:

- a) Effectuer des recherches locales et fondées sur la demande au sein de la région;
- b) Accroître la capacité de recherche de la région, en particulier celle des pays les moins avancés;
- c) Diffuser les connaissances et les informations aux principales parties prenantes.

5. ARTNeT continue de croître; à l'heure actuelle, il se compose de 40 institutions membres, 5 partenaires principaux et 18 partenaires associés. ARTNeT, qui représente aujourd'hui une communauté de plus de 1 000 chercheurs, a publié des douzaines d'ouvrages et de documents de travail pertinents sur le plan des politiques, et formé des centaines de chercheurs dans le cadre d'ateliers de renforcement de capacités. Les activités qu'il a menées récemment ont directement contribué à améliorer l'élaboration des politiques. En Mongolie, les recherches effectuées par ARTNeT ont été utilisées pour mettre sur pied des stratégies de facilitation du commerce plus efficaces et pour rendre plus cohérente sa politique d'adhésion à l'Accord commercial Asie-Pacifique. Les résultats obtenus par ARTNeT ont aussi aidé l'Inde à adopter avec succès un élargissement de l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés à l'échelon mondial.

2. L'Accord commercial Asie-Pacifique

6. Les accords de commerce régionaux promeuvent le développement économique et l'intégration régionale par la réduction des barrières commerciales et non commerciales. L'Accord commercial Asie-Pacifique est l'accord de commerce préférentiel le plus ancien entre les pays en développement de la région Asie-Pacifique. La CESAP sert de secrétariat à cet Accord. Ce dernier a actuellement pour membres le Bangladesh, la Chine, l'Inde, la République de Corée, la République démocratique populaire lao et Sri Lanka. La Mongolie devrait adhérer à l'Accord dans la seconde moitié de 2013. Ouvert à l'adhésion de tous les pays en développement membres de la CESAP, l'Accord est le seul arrangement commercial qui soit véritablement à l'échelon de la région. Il contribue par conséquent à la croissance rapide des échanges intrarégionaux entre les États participants.

7. Un ensemble de procédures opérationnelles de certification et de vérification de l'origine des marchandises² a été adopté en octobre 2007, première fois où un tel accord commun était conclu entre les pays en développement de la région. À l'heure actuelle, le quatrième cycle de négociations sur les concessions tarifaires, qui a été lancé en 2007, devrait s'achever par la quatrième session du Conseil ministériel en octobre 2013. Ce cycle vise à élargir la couverture des préférences et, pour la première fois dans l'histoire de l'Accord, couvrira des domaines incluant les mesures non tarifaires, la facilitation du commerce, le commerce dans les services et l'investissement.

3. Appuyer les politiques de commerce pour le développement

8. Même s'il ne s'agit pas au sens strict d'un mécanisme de coopération régionale, le secrétariat renforce la capacité et les compétences des participants à l'élaboration des politiques de commerce, à la négociation et à la mise en œuvre des modifications intervenant dans les politiques de commerce, y compris la libéralisation aux niveaux multilatéral, bilatéral et plurilatéral par des ateliers régionaux, des séminaires et des formations qui promeuvent la coopération régionale et l'échange de données d'expérience entre les pays participants. Ces activités visent à améliorer les perspectives des pays en développement en se servant du commerce comme d'un instrument pour réduire la pauvreté. Les activités du secrétariat sont fondées sur la demande et répondent aux besoins particuliers des membres de la CESAP. Le programme de travail sur les politiques de commerce comprend la fourniture de conseils d'experts, d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les responsables politiques, les négociateurs et autres fonctionnaires concernés. Les domaines couverts par le programme sont les suivants:

- a) Préparation et coordination des réformes des politiques de commerce;
- b) Questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- c) Traitement préférentiel réciproque ainsi que non réciproque pour les pays en développement;
- d) Opportunités et potentiel de renforcement du commerce intrarégional et de l'intégration sous-régionale et régionale.

9. Les résultats récents de ces activités se sont notamment caractérisés par des manuels de négociation à l'usage des fonctionnaires et des négociateurs participant à l'élaboration des accords de commerce préférentiel. Le secrétariat a également fourni des informations sur les accords de commerce préférentiel au moyen de la base de données sur les accords préférentiels de commerce et d'investissement, qui couvre actuellement plus de 200 accords réciproques signés par les membres de la CESAP. Les programmes de renforcement des capacités du secrétariat, mis en œuvre en partenariat avec le secrétariat de l'OMC depuis 1999, ont concerné des centaines de fonctionnaires et de négociateurs, développant leur aptitude à concevoir des politiques permettant de faire en sorte que le commerce contribue pleinement à la croissance inclusive.

² www.unescap.org/tid.projects/mc2_origingoods.pdf.

B. Promouvoir la facilitation du commerce par la coopération régionale

1. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique

10. Des procédures douanières lentes et complexes peuvent accroître le coût des échanges et décourager l'activité économique. En 2012, le coût moyen des échanges dans la région de la CESAP était encore trois fois supérieur à la moyenne enregistrée pour les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les mesures de facilitation du commerce, telles que les systèmes de commerce électronique et sans papier, y compris les systèmes de guichet unique au moyen desquels les opérateurs peuvent soumettre des documents réglementaires à une seule entité, peuvent donc présenter des avantages considérables.

11. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT) met en commun des connaissances et des pratiques à l'intention des experts des pays en développement et des économies en transition qui participent à l'utilisation des moyens électroniques pour le commerce et la facilitation du commerce. Établi par la CESAP en 2009, il appuie les initiatives de facilitation du commerce nationales, sous-régionales et transcontinentales telles que le guichet unique et le commerce sans papier. Les activités du réseau concernent l'élaboration d'outils et de guides, le renforcement des capacités, le partage des connaissances, les services consultatifs régionaux et les travaux de recherche et d'analyse.

12. UNNExT continue d'obtenir des résultats significatifs. Au total, 153 experts de la région Asie-Pacifique sont actuellement enregistrés dans la base de données des experts et environ 500 fonctionnaires et parties concernées du secteur privé des pays en développement membres de la CESAP, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, ont bénéficié des activités de renforcement des capacités d'UNNExT. Par exemple, le Plan directeur de la Mongolie pour un guichet unique a été élaboré avec le soutien d'UNNExT. À l'appui de ces efforts, en mai 2012, la Commission a adopté la résolution 68/3 intitulée « Instaurer le commerce sans papier et la reconnaissance transfrontières des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable ». En conséquence, le secrétariat de la CESAP continue de renforcer son soutien à la facilitation du commerce et au commerce sans papier.

2. Le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce

13. Le Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce (APTFF) est organisé depuis 2009 par la CESAP de concert avec la Banque asiatique de développement. Accueilli chaque année par un pays différent, il est devenu la principale plateforme annuelle et ouverte de la région pour échanger des informations, des données d'expérience et des renseignements sur les pratiques en matière de facilitation du commerce dans la région Asie-Pacifique, définir les domaines prioritaires de la coopération et de l'intégration régionales et enrichir les connaissances au sujet des outils et des services nouveaux capables d'accroître l'efficacité des échanges transfrontaliers. L'APTFF s'efforce également de renforcer la coopération régionale et la coordination de l'aide pour le commerce.

14. L'APTF a enregistré d'importants succès. De deux à trois cents participants venus de plus de 30 pays, y compris les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, bénéficient tous les ans des sessions techniques et de renforcement des capacités du Forum. Au cours des dernières années, une moyenne d'environ 90 % de participants ont déclaré que leurs connaissances en matière de facilitation du commerce et de commerce sans papier s'étaient accrues à la suite de leur participation.

3. Le Mécanisme de coopération régionale entre les organisations pour la facilitation du commerce

15. Le Mécanisme de coopération régionale entre les organisations pour la facilitation du commerce (ROC-TF) été créé après que le Comité du commerce et de l'investissement, lors de sa deuxième session³, a exprimé son soutien à la création d'un mécanisme de coordination réunissant les représentants des principales organisations régionales qui travaillent dans le domaine de la facilitation du commerce. Ce mécanisme a pour but général de faciliter l'échange d'informations, d'identifier les synergies et de renforcer la collaboration en vue de la mise en œuvre efficace des initiatives de facilitation du commerce. Les principales organisations régionales et internationales participent au mécanisme. La deuxième réunion annuelle s'est tenue à Colombo en octobre 2012. La troisième réunion annuelle s'est tenue à Beijing le 9 septembre 2013.

C. Promouvoir les entreprises pour le développement par la coopération régionale

1. Le Forum Asie-Pacifique des entreprises

16. Lancé en 2004 à Shanghai (Chine), le Forum Asie-Pacifique des entreprises est le seul forum des entreprises multipartite régional de la région Asie-Pacifique. Le Forum réunit des gouvernements, des chefs d'entreprise, des universitaires, des membres de la société civile et d'autres parties concernées pour partager les bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration économique, en s'attachant en particulier à faire de la Communauté économique ASEAN une réalité en 2015. Le Forum est structuré de manière à traiter les aspects commerciaux du développement socioéconomique durable, y compris les pratiques commerciales responsables, la durabilité sociale, l'économie verte et les énergies renouvelables, et à promouvoir le commerce et l'investissement dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Depuis son lancement, le Forum a attiré plus de 2 000 participants de toute la région. En l'espace de près de dix ans, il a été accueilli dans diverses villes, notamment à Bangkok, Jakarta, Almaty et Kuala Lumpur. En 2013, le Forum se tiendra à Sydney (Australie) du 24 au 26 novembre 2013 sur le thème: « Relier le Pacifique à l'Asie⁴ ».

17. Le Forum est organisé sous la direction générale et suivant les orientations du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP. Composé de cadres et de représentants de grandes entreprises, il réunit près de 50 membres d'un vaste éventail d'industries et de secteurs de toute la région Asie-Pacifique. Le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP a été créé lors du premier Forum Asie-Pacifique des entreprises tenu à Shanghai (Chine) en 2004, et a fourni depuis lors un appui fonctionnel et des contributions en nature au Forum lui-même⁵. Les membres du Conseil

³ E/ESCAP/CTI(2)/6, par. 29.

⁴ <http://apbf.unescap.org>.

⁵ <http://ebac.unescap.org>.

consultatif des entreprises de la CESAP respectent et promeuvent les principes des entreprises durables et le Pacte mondial des Nations Unies.

2. Le Réseau Asie-Pacifique des entreprises durables

18. Le Réseau Asie-Pacifique des entreprises durables a été mis sur pied par le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP afin de promouvoir la participation active du secteur des entreprises au traitement des questions de développement durable et inclusif. Ce réseau sert aussi de partenaire de dialogue avec les gouvernements dans la mesure où il se fait l'écho du monde des entreprises sur les questions de développement et où il promeut le partage des connaissances et des données d'expérience de part et d'autre des frontières. Un des domaines d'action prioritaires du réseau met notamment l'accent sur le fait que les entreprises doivent:

a) Adopter des pratiques commerciales responsables et durables s'appuyant sur les instruments mondiaux existants en matière de responsabilité sociale des entreprises;

b) Adopter des procédures de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de ces pratiques et pour dûment rendre compte des progrès accomplis;

c) Participer activement aux investissements sociaux et à impact ou, tout au moins, examiner les incidences environnementales et sociales de leurs décisions en matière d'investissement.

D. Promouvoir le transfert de technologie et la mécanisation agricole par la coopération régionale

1. La Banque des technologies des énergies renouvelables (RET-Bank)

19. Le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) a créé un mécanisme de coopération institutionnel désigné sous l'appellation de Réseau de coopération Asie-Pacifique pour les énergies renouvelables (RECAP) qui a été mis sur pied conformément à la résolution 64/3 de la Commission, intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique ». À ce jour, 15 pays membres ont adhéré au RECAP.

20. L'objectif premier du RECAP est de faciliter la coopération en matière de transfert de technologie dans le domaine des énergies renouvelables. À cette fin, le CAPTT a élaboré une base de données en ligne, la Banque des technologies des énergies renouvelables (RET-Bank)⁶, des technologies des énergies renouvelables testées et approuvées, dans un premier temps dans les domaines du solaire, de la biomasse, de l'éolien, des minicentrales hydroélectriques et de l'énergie géothermique. Actuellement, la RET-Bank dispose d'environ 60 technologies d'énergies renouvelables, assorties d'applications en faveur des pauvres prêtes au transfert commercial.

2. Le Réseau régional pour le renforcement des capacités de gestion en matière de recherche-développement dans les domaines nouveaux et émergents de la technologie

21. La nanotechnologie représente un secteur en expansion intéressant dans la région Asie-Pacifique. Le CAPTT a lancé un réseau régional en vue de renforcer les capacités en matière de gestion de la recherche-développement, en s'attachant en premier lieu au secteur des

⁶ <http://recap.apctt.org/RET.php>.

nanotechnologies. À l'issue d'une réunion d'experts tenue en 2011, à laquelle huit pays membres avaient participé, le CAPTT a entrepris de travailler à l'élaboration d'un « manuel sur les grandes questions de la gestion de la recherche-développement en matière de nanotechnologies: une perspective pour l'Asie et le Pacifique ». Ce manuel portera sur:

- a) La nanosécurité, la normalisation et la certification;
- b) La protection et l'évaluation de la propriété intellectuelle;
- c) La commercialisation des résultats en matière de recherche-développement;
- d) Les études de cas sur l'élaboration et la commercialisation des produits à valeur ajoutée de la région Asie-Pacifique qui s'appuient sur les nanotechnologies.

22. Le CAPTT conçoit et élabore aussi un site Web régional d'information pour la gestion en matière de recherche-développement, complété par des bases de données axées sur les nanotechnologies. En 2013, le CAPTT prévoit d'organiser trois ateliers nationaux pour le renforcement des capacités de gestion en matière de recherche-développement à partir des conclusions du manuel.

3. Le Centre Asie-Pacifique d'essais des machines agricoles

23. L'agriculture demeure un secteur essentiel pour l'emploi et les moyens de subsistance. La coopération régionale peut aider à faire en sorte que les agriculteurs aient un meilleur accès aux machines nécessaires pour accroître la production. Sous la direction du Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD), le projet de Centre Asie-Pacifique d'essais des machines agricoles (CAPEMA) sera un réseau régional ouvert composé de stations nationales d'essais des machines agricoles dans chacun des pays participants, parallèlement aux instituts de recherche, associations de fabricants de machines agricoles et organisations d'agriculteurs. Le CAPEMA visera à promouvoir l'harmonisation et l'adoption des codes et procédures d'essais à l'échelle de la région pour les machines agricoles, et par là même la reconnaissance mutuelle des résultats de ces essais, contribuant ainsi à la mécanisation agricole durable de la région. Au total, 15 pays ont adhéré au Groupe de travail technique et participent à l'élaboration d'un plan d'action détaillé.

24. Le CAPEMA devrait être lancé officiellement en novembre 2013 lors de la troisième Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement. Les fonctions principales du CAPEMA seront les suivantes:

- a) Mener des activités de renforcement des capacités au moyen de programmes de formation technique;
- b) Promouvoir le transfert et l'innovation en matière de technologie, la diffusion de l'information et l'échange des meilleures pratiques;
- c) Élaborer des codes et procédures d'essais normalisés à l'échelon régional;
- d) Élaborer des bases de données, effectuer des recherches, publier des publications et formuler des recommandations de politique sur la mécanisation agricole durable et les essais des machines agricoles.

III. Questions à examiner par le Comité

25. Le Comité souhaitera peut-être examiner les questions suivantes:

a) Évaluation des réalisations des mécanismes et initiatives de coopération régionale mis en place dans le cadre du sous-programme Commerce et investissement de la CESAP et du bien-fondé de leur poursuite;

b) Modification des modèles en matière de commerce et d'investissements régionaux et nécessité pour les mécanismes et plateformes existants d'adapter, d'étendre et/ou d'approfondir leurs domaines d'action pour régler les grandes questions émergentes;

c) Modalités de renforcement de l'impact des mécanismes existants, y compris: i) extension de la participation aux pays ne participant pas actuellement aux initiatives particulières; ii) élargissement de l'éventail des parties concernées participant aux forums et aux dialogues; et iii) amélioration de la portée et de la visibilité des efforts en cours;

d) Rôle des États membres dans l'établissement et l'appui d'une coopération régionale plus vaste et dans le renforcement des mécanismes existants.
